

## Modification du r glement sur la qualit  de lâ€™TM eau potable

Dossier de-> la r daction de H2o  
March 2012

Le ministre du D veloppement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, annonce l'adoption du R glement modifiant le R glement sur la qualit  de l'eau potable, qui permettra la prise en compte des r cents progr s scientifiques et technologiques en la mati re afin de maintenir l'acc s des Qu becois   une eau potable de premi re qualit .

Le R glement sur la qualit  de l'eau potable est entr  en vigueur en 2001. Tel qu'en t moigne le Bilan 2005-2009, les mesures qu'il a permis de mettre en  uvre ont apport  des am liorations importantes sur les plans de l'approvisionnement des r seaux, de la mise en place d' quipements de traitement et du suivi du fonctionnement de ces  quipements. Il a  galement donn  lieu   un nombre grandissant d'analyses de la qualit  de l'eau dans les r seaux de distribution, qui confirment la grande qualit  de l'eau potable au Qu bec. "Avec les am liorations apport es aujourd'hui, le Qu bec confirme son leadership en mati re de gestion de l'eau potable. Plusieurs des nouvelles normes seront d'ailleurs plus s v res que celles qui sont en vigueur ailleurs en Am rique du Nord. Notre gouvernement d montre ainsi la pleine mesure de son engagement   assumer son r le de gestionnaire des ressources en eau potable, au profit des g n rations pr sentes et futures", a d clar  le ministre Arcand.

Les modifications r glementaires visent   mettre   jour les normes relatives   la qualit  de l'eau pour tenir compte de l'avancement des connaissances scientifiques,   harmoniser les seuils avec ceux qu'utilisent les directions de sant  publique dans le souci de prot ger la sant  des citoyens et   permettre d'ajuster le niveau de contr le de la qualit  obligatoire en fonction du risque. D'autres dispositions du R glement permettront notamment de faciliter le recrutement de main-d' uvre et d'assurer un suivi encore plus rigoureux du bon  tat des  quipements de production d'eau potable.

Le R glement modifiant le R glement sur la qualit  de l'eau potable a  t  adopt  au terme d'une consultation publique qui s'est conclue en 2011. Le minist re du D veloppement durable, de l'Environnement et des Parcs a re su 38 m moires provenant notamment des municipalit s, des consultants et des laboratoires, ce qui lui a permis de bien cerner les pr occupations des professionnels du milieu. Le Qu bec peut ainsi compter sur un outil de qualit  afin de r pondre aux besoins et aux attentes de sa population en mati re de gestion de l'eau potable.

Environnement Qu bec - 22-02-2012